

Paris, le 07/12/2016

Les décrets et arrêtés relatifs au PPCR des enseignants ont été massivement approuvés ce matin en CTMEN, même s'il est clair que certains ont dû faire évoluer singulièrement leur discours pour émettre un avis favorable aux textes qui leur étaient soumis !

Quoi qu'il en soit, comment ne souscrivions-nous pas aux propos du directeur de Cabinet de la Ministre qui parlait de mesures « révolutionnaires » ? Bien au-delà des avancées corporatistes dont nous nous réjouissons et qui nous donnent des arguments nouveaux pour défendre la nécessité de faire évoluer les carrières des inspecteurs, c'est bien la question des relations enseignant/inspecteur qui est centrale en cette affaire. Qui pourrait croire qu'un inspecteur puisse se satisfaire du « jeu de dupes » qui surdéterminait les échanges que nous pouvions entretenir avec de très nombreux enseignants ? Nous avons si longtemps réclamé la mise en place de relations professionnelles équilibrées que nous ne pouvons aujourd'hui que nous réjouir des perspectives offertes. Nous réjouissons, certes, mais aussi défendre avec vigueur ce qui n'est encore qu'une perspective et que certains s'attachent déjà à remettre en cause...

Pour qu'il y ait respect mutuel et confiance entre enseignants et inspecteurs, il faut tout d'abord lever toute ambiguïté : nous devons séparer très clairement ce qui est de l'ordre de la gestion des carrières (ce que les textes réglementaires définissent avec précision) et ce qui relève de l'accompagnement des enseignants et des équipes. C'est bien sûr par cette voie que nous pourrions viser les objectifs que nous affichons si volontiers : participer à la construction d'un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

Nous devons donc rejeter tout formalisme ou toute tentative d'instrumentalisation en ce domaine : les textes précisent sans le moindre doute que l'inspecteur est seul en mesure de déterminer, en lien avec les équipes éducatives qu'il se doit d'accompagner et, dans le second degré, avec le chef d'établissement, les modalités organisationnelles qui lui permettront d'impulser une véritable conduite du changement, laquelle ne peut être fondée que sur l'adhésion et en aucun cas sur la contrainte !

L'évolution majeure, historique, voire révolutionnaire, dont il est question doit concerner, à l'identique, les enseignants du premier degré et du second degré ! C'est fondamental parce que réellement fondateur d'une dynamique totalement inédite dans notre système scolaire ! Assumons donc nos ambitions et construisons enfin l'École du respect de tous et de l'enrichissement par la différence.

Exigeons donc du ministère qu'il nous donne les moyens d'accompagner (ce vocable étant à prendre dans toute sa complexité et non dans la mièvrerie condescendante que d'aucuns se plaisent à imaginer ou à dénigrer) les enseignants, individuellement et collectivement, pour construire l'École que nous nous voulons... Une École qui articule bienveillance et exigence, une École des réussites diversifiées, une École où les futurs citoyens deviendront plus solidaires que solitaires !

À ceux qui s'interrogeront pour savoir si notre syndicat ne va pas au-delà de ce qui « serait » de sa responsabilité, posons une simple question : jusqu'où pensez-vous que les inspecteurs doivent faire semblant d'accepter la médiocrité ?... Qui pourrait prétendre que notre École va bien ? Qui aurait l'audace de dire qu'elle est en mesure de faire rêver tous les jeunes ? Qui pourrait envisager que c'est par un surcroît de normes et de contrôles que nous serions en mesure de la faire évoluer ?...

Soyons nets : il est indispensable d'aider les enseignants à relever les enjeux de l'École ! Sans École efficace et ouverte, notre société file un mauvais coton... Sans l'implication et l'aide des inspecteurs, ce n'est pas demain que nous construirons cette société meilleure que nous revendiquons...

Mais tirons les conséquences de nos aspirations : ce n'est que dans une confiance mutuelle que nous pourrions progresser, ce qui suppose un contrat clair entre les enseignants et leur inspecteur : c'est dans une dynamique constructive et partagée que doit se construire l'accompagnement que nous envisageons. Nous devons donc refuser et rejeter tout ce qui ferait obstacle à cette nouvelle dynamique.

Dans ce contexte, il est évident que hors la gestion des carrières qui relève d'un protocole parfaitement caractérisé, les rencontres entre enseignants et inspecteurs doivent s'inscrire dans une perspective professionnelle et professionnalisante qui exclut *de facto* toute relation avec la hiérarchie départementale ou académique. Aucune étape de la carrière d'un enseignant ne peut ou ne doit ouvrir à la constitution d'éléments susceptibles d'être conservés dans une perspective normative. De l'entrée dans le métier à la construction d'une expertise liée à une expérience interrogée et maîtrisée, les différentes étapes constitutives de la carrière d'un enseignant doivent s'inscrire dans un contrat implicite, mais clair avec sa hiérarchie de proximité.

Nous sommes donc obligés de faire entendre à certains responsables locaux qu'en aucun cas nous n'accepterons de fournir des éléments évaluatifs hors ceux qui sont prévus par les textes. En serait-il qui doutent encore ?... Nous refuserons de transmettre toute forme d'écrit, ou pire encore de note, relative à des enseignants qui auront accepté de s'ouvrir à nous en confiance ! Ceci est vrai pour toute étape de la carrière des enseignants... Sans doute en est-il encore qui se demandent encore s'il ne serait pas possible d'être plus clair... Levons toute forme de doute : le SI.EN UNSA appelle tous les inspecteurs à refuser quelque transmission que ce soit vers la hiérarchie par rapport aux relations professionnelles qu'ils entretiennent avec les enseignants, en dehors des opérations réglementaires de gestion des carrières. Encore un cran au-dessus ? Nous refuserons toute notation des personnels (en particulier des T2) ou toute transmission de rapport vers la hiérarchie hors des rendez-vous de carrière !

Toute faiblesse ou toute compromission des inspecteurs vis-à-vis d'une hiérarchie locale, inévitablement inhibitrice, serait au mieux une erreur et au pire une forfaiture. Nous devons construire ensemble la confiance qui apportera sans doute un mieux-être aux professionnels, mais surtout un véritable espoir aux futurs citoyens à la construction identitaire desquels nous collaborons indubitablement...

Pour le Bureau national du SI.EN UNSA,
le secrétaire général,
Patrick ROUMAGNAC

Contact : sien@sien-uns-education.org/06 08 10 82 67